

## Conditions d'admission en CPES-CAAP :

- être **bachelier ou possesseur d'un diplôme de Niveau IV** ;
- avoir suivi un **enseignement artistique en lycée** (Arts plastiques, Arts appliqués, Cinéma-Audiovisuel, Musique, Théâtre, Histoire des Arts, Danse) **ou dans l'enseignement supérieur** (MANAA, ESAA, BTS, L1, École d'architecture, etc.) / ou sinon, **bénéficiaire d'une solide pratique artistique personnelle** (qui peut avoir été constituée ou consolidée par des enseignements ou activités hors cadre scolaire — Conservatoire, atelier en cours du soir, association, troupe amateur, groupe musical, etc.) ;
- avoir une **pratique artistique personnelle** qui permettra la **constitution d'un dossier de travaux artistiques** (plastiques, audiovisuels ou sonores) à déposer lors de la phase pré-inscription sur Parcoursup (**cinq reproductions** au format PDF) et à présenter physiquement lors de l'entretien d'admission (pas de limite de nombre de travaux, ni de limite de support et format — durée de l'entretien sur dossier : 15 minutes) ;
- bénéficier d'une **bonne connaissance culturelle et artistique personnelle ouverte et actualisée** (expositions, musées, cinéma, théâtre, littérature, architecture, musique, bande-dessinée, etc.) ;
- avoir un **projet d'orientation clairement orienté vers les pratiques artistiques** dans des domaines qui peuvent être variés (art contemporain, illustration, animation, scénographie, métiers de l'exposition ou de la culture, etc. — **hors Arts appliqués, Communication et Architecture, qui correspondent spécifiquement aux formations proposées en MANAA**) ;
- vouloir construire son **projet d'orientation vers des études supérieures** (école supérieure d'Art et de design, école supérieure de l'Image, de la Photographie, de l'Animation ou de l'Audiovisuel, Université d'Arts plastiques ou d'Histoire de l'art, etc.), même si vous ne savez pas encore précisément vers laquelle de ces orientations vous tourner au moment où vous candidatez en CPES-CAAP.

## Candidature

### L'étude du dossier de candidature portera sur :

- les copies des bulletins scolaires de Première et de Terminale, ainsi que le relevé de notes des épreuves anticipées du baccalauréat ;
- le projet de formation motivé ;
- le dossier de production artistique au format pdf.

L'étude de chaque candidature permettra d'évaluer :

- **le niveau scolaire du candidat et sa capacité à suivre les cours théoriques et de Culture générale ;**
- **l'adéquation entre ses souhaits d'orientation et l'offre de formation en CPES-CAAP ;**
- **le niveau technique du candidat, ses compétences plasticiennes, ses capacités expressives et créatives, ainsi que la diversité de sa pratique artistique.**

Pour la phase d'admission, le candidat devra donc déposer un dossier de **sa pratique artistique personnelle, au format PDF, sur Parcoursup**.

Le candidat pourra composer ce dossier artistique librement (**minimum cinq travaux cependant**), à partir de la numérisation de réalisations personnelles (scannées ou photographiées).

Ce dossier pourra contenir des créations abouties et des travaux en cours, et porter sur les médiums plastiques de son choix (dessins, peintures, volumes, vidéos, photographies, performances, réalisations numériques, bande-dessinées, animation, maquettes, etc.).

Le candidat peut aussi présenter des photographies ou des extraits vidéo témoignant de son éventuelle participation à des réalisations et projets collectifs, des numérisations de carnets (croquis, recherches, visites d'expositions, etc.) ou de dessins d'observation, auxquels pourront aussi s'ajouter d'autres domaines artistiques (arts de la scène et du son, pratique de l'écriture, etc.).

Les images animées, les travaux vidéo et les enregistrements sonores peuvent être déposés sur la plateforme au choix du candidat et les liens indiqués dans le dossier PDF.

Chacune de ces réalisations ou de ces projets et recherches pourra faire l'objet d'une courte note d'intention (par exemple présentation des moyens plastiques mis en jeu, de ses intentions, de l'éventuelle démarche qui aura accompagné la réalisation, des références artistiques qui auront soutenu ou enrichi le travail pratique et la réflexion du candidat, etc.).

## Sélection

**Entretien oral de 15 minutes ayant pour objectif de préciser les motivations du candidat ainsi que son projet d'intégration dans les formations supérieures artistiques, à partir de son dossier artistique personnel**, qui devra dépasser en nombre et en diversité celui envoyé pour la phase de candidature et **présenter les travaux réels** (et non plus leur reproduction, sauf dimensions trop importantes ou matérialité trop fragile pour pouvoir être transporté).

Durant cet entretien, le candidat devra **rendre compte oralement des intentions de sa production, témoigner de son engagement dans une démarche personnelle et en justifier les moyens choisis**.

Les échanges avec les membres de la commission d'admission permettront au candidat d'exercer son sens critique pour commenter et interpréter son propre travail, d'engager un dialogue sur celui-ci tout en motivant ses choix et en écoutant les observations.

**Cet entretien a pour objectif de préciser les motivations du candidat** et son projet d'intégration des écoles supérieures d'art (art et design, arts visuels, architecture, etc.) ou des formations supérieures de l'image (illustration, bande dessinée, graphisme, photographie, etc.).

**Sont attendus de la part du candidat l'expression de potentialités artistiques, sa capacité à mener un travail plastique personnel, sa curiosité pour les domaines artistiques contemporains et son ouverture à des pratiques artistiques transversales à travers sa production.**